



BRETAGNE ATLANTIQUE

# Guide pratique #16

## Appel à projets « *L'innovation collaborative au croisement des filiales* » - Région Bretagne / FEDER



## La Région Bretagne, autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), met en œuvre une stratégie de soutien à l'innovation en cohérence avec les objectifs du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020.

L'Europe et la Région Bretagne souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité par le biais du lancement du 4<sup>ème</sup> appel à projet « L'innovation au croisement des filières »

Cet AAP s'appuie sur **7 domaines d'innovations stratégiques** (basés sur la Smart Specialisation Strategy) et a pour **ambition de créer des synergies et de renforcer les dynamiques** entre les secteurs publics et privés de la recherche:

- Innovations sociales et citoyennes
- Chaîne (agro-)alimentaire durable
- Activités maritimes pour une croissance bleue
- Technologies pour la société numérique
- Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie
- Technologies de pointe pour les applications industrielles
- Observation et ingénieries écologiques et énergétiques au service de l'environnement

---

### Types de projets éligibles

---

- **Projets de R&D collaboratifs** structurants pour l'économie régionale qui doivent s'inscrire dans **au moins deux des 7 domaines** d'innovation stratégiques cités ci-dessus
- **Labellisation / co-labellisation par au minimum un des pôles de compétitivité** présents en Bretagne
- Le porteur de projet devra obligatoirement être une **PME ou ETI bretonne** et le consortium composé a minima de **deux entreprises** (PME, ETI, grande entreprise) **et d'un centre de recherche**.

---

## Conditions d'éligibilité

---

<b>Portage</b>	PME ou ETI bretonne
<b>Montant attendu des projets</b>	Entre 500 000€ et 1 000 000€
<b>Aide</b>	Entre 100 000€ et 450 000€ maximum
<b>Type d'aide</b>	Subventions
<b>Taux de remboursement</b>	<u>PME</u> : Jusqu'à 45% des dépenses éligibles <u>ETI</u> : Jusqu'à 30% des dépenses éligibles <u>GE</u> : Jusqu'à 25% des dépenses éligibles
<b>Durée</b>	De 12 à 36 mois

A noter que **la capacité du porteur à gérer une dotation FEDER sera prise en compte** : avoir une capacité administrative, technique et financière suffisante pour suivre le projet et tenir une comptabilité analytique pour assurer la traçabilité des dépenses et des recettes.

---

## Échéances

---

Appel à projets **OUVERT** le 9 janvier 2019

**Dépôt des pré-dossiers de candidature:**  
Après des Pôles pour le **27 février 2019 (12h)**  
Après de la Région pour le **13 mars 2019 (12h)**



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute  
pour vous aider à monter un projet de ce type,  
n'hésitez pas à nous contacter.

**Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:**

➤ **Sébastien CANN** : [sebastien.cann@polemer-ba.com](mailto:sebastien.cann@polemer-ba.com)

**Plus d'informations:**

[https://www.europe.bzh/jcms/preprod\\_233672/fr/projets-de-recherche-collaborative?portal=wcrb\\_233927](https://www.europe.bzh/jcms/preprod_233672/fr/projets-de-recherche-collaborative?portal=wcrb_233927)